

**ANNEE 2017**

**DELIBERATION N°**

**20170002**

**SEANCE PUBLIQUE DU 10 FEVRIER 2017**

Date de convocation : 6 février 2017

Date d'affichage : 13/02/2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17  
Pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 17

Vote : 17  
Pour : 17  
Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 10 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 février 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Philippe BIGOTEAU, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECART, Brigitte ETCHEVERRY, Annie UHALDEBORDE, Dominique VIGIER.

Ont donné pouvoir : \_

Absentes excusées : Sophie DELETTRE, Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : Michel LAHORGUE.

**Objet : Autorisation donnée au Maire pour signer  
une convention avec le syndicat URA de mise à  
disposition d'un terrain communal pour la  
construction d'un bassin de régulation des eaux  
usées « Pétripaule »**

Le Maire explique à l'Assemblée qu'afin de répondre aux exigences règlementaires environnementales, le syndicat mixte d'assainissement collectif URA a décidé de construire un bassin de régulation des eaux usées au lieu-dit « Pétripaule » sur un terrain appartenant à la commune de Bassussarry, sur la parcelle cadastrée AS n°27.

A cette fin, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à signer une convention avec le syndicat URA, déterminant les modalités de mise à disposition de ce terrain.

**Le Conseil Municipal,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain communal au lieu-dit « Pétripaule », sur la parcelle cadastrée AS n°27.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



*Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : 13/02/2017*